



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE LA GRANDE BASTIDE

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 8 février 2021

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SPORTIVE a été réalisée à distance et par internet (avec l'aide logistique d'une Société spécialisée : « Agrume »).

Les documents nécessaires à l'information et à l'appréciation des Membres de l'Association Sportive (Rapport du Président, Rapport moral du Secrétaire Général et Rapport financier du Trésorier) leur ont été envoyés par mail le 28 janvier 2021.

Restait donc à se prononcer sur les deux questions à l'ordre du jour soumises aux votes, à savoir :

- 1) Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020
- 2) Cotisation A.S. en 2021 et Budget Prévisionnel de l'exercice 2020/2021.

Un appel aux votes a été lancé le 3 février 2021 sachant que la clôture du scrutin a été effectuée le 8 février 2021 à 10 heures.

Ont été interrogés : 182 Membres de l'A.S.

Se sont prononcés : 104 Membres de l'A.S.

Les résultats enregistrés ont été les suivants :

Question N°1 (approbation des comptes) :

- Votes POUR : 101 voix
- Abstentions : 2 voix
- Vote CONTRE : 1 voix

Cette résolution a donc été adoptée à **97,12% des voix**.

Question N°2 (Cotisation et Budget Prévisionnel) :

- Votes POUR : 100 voix
- Abstentions : 2 voix
- Votes CONTRE : 2 voix

Cette résolution a donc été adoptée à **96,15% des voix**.

Fait à Châteauneuf-Grasse le 10 Février 2021

Le Président
Patrick HOFFMAN

Le Secrétaire Général
Christian BETTIN